



En 2023 l'@dagp fête ses 70 ans !

→ Depuis 1953, l'@dagp gère les droits d'auteur des artistes des arts visuels

Elle perçoit et répartit les droits d'auteur dans le domaine des arts visuels et défend les droits de ses membres. Forte d'un réseau mondial de 53 sociétés sœurs, **elle représente aujourd'hui plus de 200 000 artistes dans toutes les disciplines des arts visuels** : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo, etc.

L'ADAGP intervient pour la gestion des droits en France et à l'étranger dans tous les secteurs de la diffusion des œuvres : musées, lieux d'expositions, édition, presse, marché de l'art, télévision, sites internet, plateformes numériques, etc.

→ Créée par et pour les artistes

Société civile sans but lucratif, l'ADAGP a été fondée à l'initiative d'artistes et a rapidement accueilli dans ses rangs les plus grands créateurs (Braque, Buffet, Chagall, Foujita, Soulages, Miró, etc.). Au sein de l'ADAGP, les adhérents élisent **un conseil d'administration de 16 artistes et ayants droit** qui décident des grandes orientations stratégiques. En 2023, Hervé Di Rosa est le président de l'ADAGP.

→ 70 ans d'engagement pour le droit des artistes

Afin de célébrer cette date anniversaire, l'ADAGP met en lumière le droit d'auteur en nourrissant les débats et le savoir, notamment à travers deux grands projets :



- **Un colloque scientifique sur le droit d'auteur**
« **PARCOURS – L'œuvre d'art à la trace** » à la **Bibliothèque nationale de France (site François Mitterrand)**, organisé le **30 novembre prochain**. Intelligence artificielle, protection internationale des droits ou encore lutte contre les faux, des spécialistes dans chacun de leurs domaines se succéderont au fil de 5 tables rondes.



- **Un ouvrage sur la saga du droit d'auteur**
Une brève histoire du droit d'auteur – De l'Antiquité à l'intelligence artificielle, co-écrit par Jean-Baptiste Rendu et Richard Robert, réalisé à l'initiative de l'ADAGP, cet ouvrage livre un grand récit historique du droit d'auteur dans les arts visuels, à travers une riche iconographie.
À paraître fin janvier 2024 chez Flammarion.

→ Le défi des IA génératives

Face aux bouleversements rapides induits par l'irruption des IA génératives dans le secteur des arts visuels, **l'ADAGP œuvre notamment auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir un encadrement** juridique des IA et d'adapter le cadre législatif, tant national qu'eupéen. Groupes de travail, tables rondes et ateliers : l'ADAGP est force de proposition dans le débat actuel, et est déterminée à ce que la technologie soit obligée de respecter le droit d'auteur.



→ Un Fonds de soutien destiné aux adhérents

Issu des accords signés avec Google en 2021, le Fonds de soutien de l'ADAGP est composé de **6 catégories de dotations d'un montant de 1 500 à 6 000 € chacune**. Ces **centaines de dotations** visent à augmenter la visibilité des artistes, documenter les œuvres, financer le travail de recherche, accompagner les artistes et successions dans la création de fonds d'archives numériques.

→ Une action culturelle valorisant les arts visuels

D'un montant de près de 2,3 M € en 2022, l'action culturelle est financée grâce aux sommes perçues au titre de la rémunération pour copie privée. Chaque année l'ADAGP soutient ainsi **plus de 100 manifestations et structures**, et mène **plus d'une vingtaine de dispositifs (bourses, prix, résidences)** afin d'accompagner les artistes tout au long de leur carrière. 63 artistes lauréats ont bénéficié des bourses, prix et résidences de l'ADAGP en 2022.



Les chiffres clés 2023

18 600 membres directs

Plus de 200 000 artistes du monde entier représentés

1 900 nouveaux adhérents en 2023

40 disciplines artistiques représentées

55,7 M€ de droits perçus en 2022

53 sociétés sœurs à l'étranger



Pour le droit des artistes

11, rue Duguay-Trouin
75006 Paris
T +33 (0)1 43 59 09 79
adagp.fr

Contacts presse :
Agence Observatoire - Margot SPANNEUT : margot@observatoire.fr
ADAGP - Francine GUILLOU : francine.guillou@adagp.fr